

Action Structurante

« Potentialisation du développement des plateformes technologiques Aix-Marseille »

Marseille, le 04 septembre 2018

Chers responsables de plateformes labellisées,

Dans le cadre de sa politique d'innovation et de valorisation, AMU, associé au CNRS et à l'Inserm, avec l'appui de la fondation A*MIDEX, lance pour la seconde année consécutive son action structurante « Potentialisation du développement des plateformes technologiques Aix-Marseille ». L'objectif de cette action est de proposer aux plateformes des réponses ciblées en fonction de leurs besoins pour optimiser leur fonctionnement, potentialiser leurs activités et offres de services, et pérenniser leurs outils technologiques et scientifiques en favorisant leur ouverture au monde socio-économique et culturel. Cette action qui s'inscrit dans une **durée maximale de 12 mois non reconductible**, est exclusivement tournée vers la mise en place de moyens humains supplémentaires, sous la forme d'un **contrat CDD d'un an non-renouvelable**.

Nous attirons votre attention sur plusieurs points concernant cette action structurante :

1. Cette action est à différencier de l'action pilotée par A*MIDEX, intitulée « Management des talents » et lancée en septembre 2018 pour le recrutement sur 2 ans renouvelable une fois, d'ingénieur de recherche de haut-niveau. De façon originale, l'action « Potentialisation du développement des plateformes technologiques Aix-Marseille » n'est pas réservée à l'embauche d'ingénieurs mais peut aussi porter sur le recrutement d'assistants ingénieurs, de techniciens...
2. L'action n'est pas renouvelable. Ainsi, les plateformes ayant bénéficié d'une aide de ce type début 2018, ne seront éligibles qu'exceptionnellement. Elles devront satisfaire obligatoirement la condition suivante : que l'expression des besoins soit clairement différente de la précédente. En aucun cas, la demande ne pourra porter sur une demande de reconduction du poste obtenu.
3. Des plateformes peuvent se rapprocher pour bénéficier d'un poste mutualisé lorsque les besoins sont communs. Par exemple, l'embauche d'un ingénieur dédié à la mise en place de l'offre de prestations et à sa commercialisation peut être mutualisée sur plusieurs plateformes. Les Business Developers, mais aussi des développeurs logiciels spécifiques sont des exemples de mutualisation possible au sein du réseau des plateformes.
4. L'expérience passée nous amène à émettre quelques points de vigilance : les salaires proposés sont ceux de la grille de rémunération d'AMU. Pour certains secteurs d'activité, ils peuvent se révéler peu attractifs, rendant la recherche de candidat parfois longue. La réflexion sur le niveau de diplôme requis est essentielle, à la fois au regard des besoins de la plateforme mais aussi de la situation du marché du travail dans le secteur concerné. Pour accélérer le processus, une fiche de poste sera demandée dès l'expression des besoins afin de permettre aux plateformes

sélectionnées de rapidement mettre en place le processus de sélection des candidats (accompagné par la fondation A*MIDEX).

5. A l'issue de l'aide d'une année reçue de la fondation A*MIDEX, une évaluation de l'action sera réalisée pour chaque plateforme afin de valider le dispositif, voire de le faire évoluer (à titre d'information, les indicateurs d'évaluation sont annexés au dossier d'expression des besoins).

Le calendrier prévisionnel de cette action est le suivant :

1. Lancement de l'action pour l'expression des besoins : **21 septembre 2018**
2. Retour des dossiers d'expression des besoins : **22 octobre 2018**
3. Pré-sélection des dossiers et recommandations par le comité de pilotage « Plateforme technologique Aix-Marseille » élargi aux vice-présidents Recherche, A*MIDEX et Innovation d'Aix-Marseille Université, aux délégués régionaux CNRS et Inserm, à Protisvalor et à la SATT SE : **mardi 6 novembre 2018**
4. Sélection définitive des dossiers reçus : Comité de pilotage A*MIDEX du **3 décembre 2018**
5. Début des processus de recrutement : **7 janvier 2019**
6. Date limite de recrutement : **1er juillet 2019**. Au-delà de cette date, le recrutement ne pourra plus se faire et l'aide A*MIDEX sera perdue pour la plateforme.

Nous restons à disposition pour de plus amples informations à propos de cette action structurante.



Christophe BOURDIN
Chargé de missions Innovation
Valorisation - Relations Plateformes



Denis BERTIN
Vice-Président délégué
Fondation A*MIDEX



Contacts : christophe.bourdin@univ-amu.fr et agnes.kammoun@univ-amu.fr (pour A*MIDEX)

Pièce jointe : document d'expression des besoins